

Q1/ Comptez-vous supprimer le tiers payant généralisé obligatoire et rétablir aux élections professionnelles des médecins libéraux URPS, le collège 2...

R/ Le tiers payant généralisé obligatoire était une mesure idéologique de la gauche. Je me suis engagé à revenir sur cette réforme qui laisse penser aux Français que la santé est gratuite. Évidemment ce n'est pas le cas, la santé a un coût, et la transaction financière est importante car elle responsabilise le patient et le médecin sur le service rendu. Je souhaite défendre ce principe. J'ajoute que le tiers payant tel que proposé par Marisol Touraine va à l'encontre de la simplification demandée légitimement par les professionnels de santé. Enfin, les médecins libéraux veulent du temps médical pour soigner pas devenir des fonctionnaires de l'assurance maladie qui passent leur temps à remplir des papiers en s'assurant de la validité de chaque mutuelle pour chaque patient. La médecine libérale est essentielle. Après les réformes sur l'hôpital, il est temps de refonder la médecine libérale. Je souhaite, si je suis élu, réunir immédiatement après mon élection, l'ensemble des représentants de la médecine libérale, y compris évidemment le Bloc, pour discuter des modalités de renforcement du secteur libéral. Nous pourrions à cette occasion évoquer la représentation des organisations syndicales aux élections des URPS, mais je souhaite surtout avoir à la table de réflexion, des organisations responsables, qui veulent faire évoluer favorablement le système de santé. Il ne s'agit pas de jouer un syndicat contre un autre, je souhaite travailler à ceux qui ont une vision pour la médecine libérale. Pour ce qui est de rétablir aux élections professionnelles des médecins libéraux URPS, le Collège 2, je ne peux qu'y être favorable d'autant que c'est moi qui l'ai créé et que sa suppression par l'actuel gouvernement me paraît d'ordre purement idéologique.

Q2/ Les GHT.

R/ Encore une fois, en ce qui concerne les GHT, l'idéologie de gauche a été mise en œuvre. Vouloir regrouper les établissements uniquement publics sur un territoire de santé en ignorant le secteur privé ou Espic est une erreur. Regrouper les établissements publics peut avoir du sens, mais en l'occurrence les GHT proposés sont des usines à gaz, souvent vides. Je souhaite qu'on puisse regarder l'ensemble de l'offre de soin sur les territoires de santé sans a priori quel que soit le statut de l'établissement. Il s'agit d'offrir aux Français le meilleur service possible. Vouloir opposer le public et le privé en matière de santé n'a pas de sens. Ce qui compte c'est le service rendu à la population au meilleur coût.

Q3/ Le secret médical

R/ Le secret médical est un élément clé de la confiance que nous portons à notre système de santé. Il faut le préserver. Je souhaite cependant que l'accès aux données de santé deviennent une source de croissance pour la France. Il ne s'agit pas d'aller au niveau individuel qui doit naturellement demeurer secret mais d'aller au niveau agrégé, d'utiliser des millions de données pour analyser et proposer des évolutions positives. Nous avons en France des données extraordinaires pour améliorer les pratiques. Il ne faut pas avoir peur de la transparence, c'est un facteur d'amélioration des pratiques. Je travaillerai avec les professionnels pour préserver le secret médical mais aussi, en trouvant le bon équilibre, pour utiliser l'ensemble des données de santé que la France possède et qui est un atout économique majeur pour notre pays dans la compétition internationale.

Q4.

R /Les contrats dit responsables seront revus. Les mutuelles ne peuvent pas augmenter leur tarif et voir leur contribution dans le système diminuer. Dans tous les cas, c'est le patient/cotisant qui se trouve sous pression financière notamment en raison du plafond de remboursement. Les dépassements d'honoraire excessifs étaient un problème, la solution de contrainte trouvée par le gouvernement démontre son incapacité à dialoguer avec les médecins pour trouver de meilleurs solutions.

Q5. Les réseaux de soins conventionnés

R/La médecine libérale est par définition libérale. Je suis attaché à la liberté d'installation et de choix de son médecin. Les organismes complémentaires n'ont pas vocation à s'insérer dans la relation entre le médecin et son patient.